

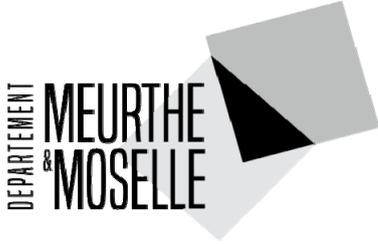


**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT**

**N° 06 - JUIN 2020**

**Procès-verbal officiel des délibérations de la  
Commission Permanente du 8 juin 2020**





### **COMMISSION PERMANENTE DU 8 JUIN 2020**

La commission permanente du conseil départemental s'est réunie au siège de l'assemblée

le **LUNDI 8 JUIN 2020**, à **14 H 04**, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**, président du conseil départemental.

En application de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, la commission permanente du conseil départemental s'est tenue avec des membres présents sur le lieu de réunion et des membres présents à distance.

#### **Etaient présents sur le lieu de réunion de la commission permanente :**

- Mmes BEAUSERT-LEICK Valérie, BILLOT Véronique, BOURSIER Catherine, CREUSOT Nicole, CRUNCHANT-DUVAL Sylvie, DAGUERRE-JACQUE Patricia, LEMAIRE-ASSFELD Sabine, MARCHAL-TARNUS Corinne, MARCHAND Agnès, MAYEUX Sophie, NORMAND Audrey, PILOT Michèle, POPLINEAU Monique et SILVESTRI Annie, MM. ARIES Christian, BAUMANN Pierre, BINSINGER Luc, BLANCHOT Patrick, BRUNNER Gauthier, CAPS Antony, CASONI Alain, DE CARLI Serge, HABLOT Stéphane, HARMAND Alde, MAGUIN Frédéric, MARCHAL Michel, PIZELLE Stéphane, SCHNEIDER Pascal et VARIN Christopher

#### **Etaient présents à distance, en téléconférence :**

- Mmes FALQUE Rose-Marie, KRIER Catherine, LALANCE Corinne, LASSUS Anne, LUPO Rosemary et RIBEIRO Manuela et MM. BAZIN Thibault, CORZANI André, DESSEIN Jean Pierre, PENSALFINI Eric et TROGRIC Laurent

#### **Etaient excusés :**

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de Mmes ALTERMATT Maryse, BALON Sylvie, MM. LOCTIN Jean, MINELLA Jean-Pierre et Mme PAILLARD Catherine, qui avaient donné respectivement délégation de vote à MM. PIZELLE Stéphane, ARIES Christian, Mmes LALANCE Corinne, RIBEIRO Manuela et M. VARIN Christopher

### **RAPPORT N° 1 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT : ASSOCIATION MEDIATHEQUE DES HOPITAUX DE NANCY**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Agnès MARCHAND,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :
  - subvention d'un montant de 500 €, décidée par le Président du conseil départemental en application de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020,
- prend acte que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme 442 – opération 015 – enveloppe 05.

### **RAPPORT N° 2 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATION "ACCES AUX DROITS - SANTE ET SOLIDARITE" (AD2S)**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Agnès MARCHAND,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :
  - subvention à l'association Accès aux Droits – Santé et Solidarité (AD2S), au titre de l'exercice 2020, d'un montant de 15 000 €, répartie de la manière suivante :
    - 8 000 € pour le fonctionnement de l'association,
    - 7 000 € pour l'appui au déploiement de l'outil « Banque de Ressources »,
- prend acte que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme 442 – opération 015 – enveloppe 05.

### **RAPPORT N° 3 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CENTRE LORRAIN DE CONSULTATION CONJUGALE ET DE MEDIATION FAMILIALE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Agnès MARCHAND,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :
  - subvention au Centre Lorrain de Consultation Conjugale et de Médiation Familiale d'un montant de 2 000 € au titre de l'exercice 2020,
- prend acte que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme 442 – opération 015 – enveloppe 05.

**RAPPORT N° 4 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DEDIEE AUX SITUATIONS D'INCURIE DANS LE LOGEMENT**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Agnès MARCHAND,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire.
- subvention à l'association Espoir 54 d'un montant de 3 300 € au titre de l'exercice 2020 pour le fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire dédiée à la prise en charge d'incurie dans le logement,
- prend acte que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme 442 – opération 015 – enveloppe 05.

**RAPPORT N° 5 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ESPOIR 54 - GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Agnès MARCHAND,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :
- subvention à l'association Espoir 54 de 10 000 € au titre de l'exercice 2020 pour le fonctionnement de ses trois GEM, répartie de la façon suivante :
  - 4 000 € pour le GEM Le Relais de la Vie (soit 2 000 € par lieu d'accueil),
  - 2 000 € pour le GEM Le Fil d'Ariane,
  - 4 000 € pour le Parasol (soit 2 000 € par lieu d'accueil),
- prend acte que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme 442 – opération 015 – enveloppe 05.

**RAPPORT N° 6 - DOTATIONS FINANCIERES POUR L'EQUIPEMENT DES COLLEGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Antony CAPS,  
Après en avoir délibéré,

- attribue les dotations financières détaillées dans le rapport pour l'équipement des collèges publics,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P344 – Opération - O015 Enveloppe E08.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 7 - RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLEGES PUBLICS DU DEPARTEMENT**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 7 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Antony CAPS,  
Après en avoir délibéré,

- autorise l'accès gratuit au service de restauration scolaire, quelle que soit sa forme (repas sur place ou à emporter), pour tous les élèves demi-pensionnaires des collèges publics du département à compter du 2 juin 2020 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 28 voix pour
- 18 voix contre : les élus de l'Union de la Droite et du Centre (M. VARIN, M. PIZELLE, M. PENSALFINI, Mme MAYEUX, Mme MARCHAL-TARNUS, M. MARCHAL, Mme LEMAIRE-ASSFELD, Mme LASSUS, Mme LALANCE, Mme KRIER, Mme FALQUE, M. DESSEIN, M. BLANCHOT, M. BINSINGER, M. BAZIN. Mmes ALTERMATT, PAILLARD, M. LOCTIN qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. PIZELLE, M. VARIN et Mme LALANCE.)

## **RAPPORT N° 8 - SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES, EN PERIODE D'URGENCE SANITAIRE - CUISINES DE PRODUCTION DE COLLEGES**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Antony CAPS,  
Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention d'un montant de 3 000 euros au collège Maurice-Barrès de Joeuf,
- attribue une subvention d'un montant de 15 000 euros au collège George-Chepfer de Villers-lès-Nancy
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P344 - Opération O001 - Enveloppe E01.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 9 - AVENANT A LA CONVENTION CADRE SUR LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE MUTUALISEE ENTRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LA REGION GRAND EST**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Antony CAPS,  
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n°4 à la convention cadre sur la tarification de la restauration scolaire mutualisée entre le Département de Meurthe-et-Moselle et la Région Grand Est,
- autorise son président à signer ledit avenant au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 10 - PROGRAMME DE PREVENTION ET D'EDUCATION A LA RESPONSABILITE DANS LES COLLEGES : CONVENTION D'APPLICATION 2019/2020**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Antony CAPS,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :
  - subvention de 15 000 € à l'association « je. tu. il... » pour sa participation à la mise en œuvre du programme d'action,
- prend acte que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 321 Engagement et Citoyenneté, imputation budgétaire 6574.28, subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé-Education.

**RAPPORT N° 11 - CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION DU COLLEGE FERDINAND-BUISSON DE THIAUCOURT - SOLDE 2019 ET CONVENTION 2020**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Antony CAPS,  
Après en avoir délibéré,

- attribue la somme de 110 930 € au syndicat intercommunal pour l'enseignement du 1<sup>er</sup> cycle de Thiaucourt. Cette somme étant détaillée de la manière suivante :
  - 26 063 € au titre du solde de la convention 2019,
  - 84 867 € au titre de la convention 2020,
- approuve la convention de fonctionnement de la demi-pension du collège Ferdinand-Buisson de Thiaucourt pour l'année 2020,
- autorise son président à signer la convention correspondante pour l'exercice 2020,
- précise que les sommes nécessaires seront prélevées sur le programme P344, opération O006, enveloppe E01.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 12 - LOGEMENTS DANS LES COLLEGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Antony CAPS,  
Après en avoir délibéré,

- attribue le logement au sein du collège Julien-Franck de CHAMPIGNEULLES selon la proposition du conseil d'administration présentée dans le présent rapport;

- autorise son président à signer, au nom du Département, la convention d'occupation précaire au profit de madame Catherine DEL SIGNORE .
- attribue le logement au sein du collège Albert-Camus de JARVILLE- LA-MALGRANGE selon la proposition du conseil d'administration présentée dans le présent rapport;
- autorise son président à signer, au nom du Département, la convention d'occupation précaire au profit de monsieur Cyrille KOCH.
- attribue le logement au sein du collège Jacques-Monod de LUDRES selon la proposition du conseil d'administration présentée dans le présent rapport;
- autorise son président à signer, au nom du Département, la convention d'occupation précaire au profit de madame Stéphanie BORRUTO.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 13 - FONDS D'INITIATIVES JEUNESSE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Antony CAPS,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :
  - subvention de 11 000 € pour l'action Handiloisirs 54 à la fédération départementale des Francas,
  - subvention de 12 000 € pour le pôle multimédia à la fédération départementale des Francas,
  - subvention de 4 000 € pour le projet concernant la fête de la science à la fédération départementale des Francas,
  - subvention de 6 000 € pour l'action Handiloisirs 54 à l'U.F.C.V. Alsace Lorraine,
- prend acte de l'avenant n°1 à la convention 2020 – 2022 entre le Département et la fédération départementale des Francas,
- prend acte que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, opération 017 FIJ départemental.

### **RAPPORT N° 14 - PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU FONDS DE SOLIDARITE POUR L'AFRIQUE DE L'ASSOCIATION CITES UNIES FRANCE (CUF)**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Antony CAPS,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :
  - subvention à Cités Unies France pour un montant de 5 000 € dans le cadre du fonds de solidarité pour l'Afrique,

- prend acte que ces crédits seront prélevés sur le chapitre 65, imputation 6574.048, subvention de fonctionnement aux personnes, associations de droit privé et autres organismes privés.

**RAPPORT N° 15 - COOPERATION INTERNATIONALE EQUATEUR - AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT ET LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 15 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Antony CAPS,  
Après en avoir délibéré,

- approuve le présent avenant à la convention de financement entre l'Agence Française de Développement et le Département de Meurthe-et-Moselle ainsi que les documents annexés,
- autorise son président à signer ledit avenant au nom du Département, ainsi que tous les documents afférents.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 36 voix pour ;
  - 2 voix contre : Mme ALTERMATT qui avait donné délégation de pouvoir à M. PIZELLE et M. DESSEIN ;
  - 8 abstentions : M. BAZIN, M. BINSINGER, M. BLANCHOT, Mme LALANCE, Mme LASSUS, M. PIZELLE et M. VARIN ;
- Mme PAILLARD qui avait donné délégation de pouvoir à M. VARIN.

**RAPPORT N° 16 - COOPERATION INTERNATIONALE : APPUI AUX ACTEURS DE TERRAIN**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 16 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Antony CAPS,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :
  - subvention de 1 500 € à l'association Burkin'action,
  - subvention de 2 000 € à l'association Une Oasis Une Ecole,
- prend acte que ces crédits seront prélevés sur la chapitre 65, imputation 6574.048, subvention de fonctionnement aux personnes, associations de droit privé et autres organismes privés,
- enfin, précise que compte tenu de la crise sanitaire qui touche actuellement la France, le programme prévu des opérations pourra être adapté - autant que de possible - et les dates pourront être modifiées, sans remettre en cause le principe de la subvention accordée.

### **RAPPORT N° 17 - POLE CULTUREL DE MICHEVILLE - AIDE A L'INVESTISSEMENT**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 17 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Nicole CREUSOT,  
Après en avoir délibéré,

- attribue à la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, une subvention d'investissement 500 000 €, en complément des 121 619 euros attribués au titre des crédits du Contrat Territoires Solidaires du territoire de Longwy dans le cadre du rapport n°22 066 de la présente commission permanente pour la réalisation des travaux du Pôle Culturel de Micheville,
- approuve la convention à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, pour la réalisation du Pôle Culturel de Micheville,
- autorise son président à signer ce document au nom et pour le compte du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programmes 333 Soutien aux acteurs culturels, enveloppe 06, AP CULTURE Pôle culturel Micheville 2019-2021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 18 - SUBVENTION REGIONALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ARTISTIQUE ET CULTUREL DU CHATEAU DE LUNEVILLE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 18 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Nicole CREUSOT,  
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à solliciter une subvention de la Région Grand Est pour la programmation artistique et culturelle de la saison 2020 au château de Lunéville.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 19 - CONVENTION D'ORGANISATION DE L'EXPOSITION " LA SCULPTURE EN SON CHATEAU. VARIATIONS SUR UN ART MAJEUR.", ORGANISEE AU MUSEE DU CHATEAU DE LUNEVILLE, EN PARTENARIAT AVEC LE MUSEE DU LOUVRE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 19 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Nicole CREUSOT,  
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention d'organisation de l'exposition « La sculpture en son château. Variations sur un art majeur » organisée au musée du château de Lunéville, en partenariat avec le Musée du Louvre ;
- autorise son président à signer ladite convention d'organisation au nom et pour le compte du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 20 - INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE CULTUREL DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE -**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Nicole CREUSOT,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention d'application 2020 présentant le programme 2020 pour un coût global de 60 000 € avec une participation de la Région Grand Est à hauteur de 30 000 €,
- autorise son président à signer ladite convention au nom du Département,
- mandate son président pour solliciter le versement de la participation de la Région Grand Est au titre de l'année 2020, soit 30 000 €,
- précise que les crédits liés aux dépenses concernant les achats et prestations diverses sont inscrits P331-O027 et aux ressources humaines P551-O001,
- précise que les recettes attendues seront versées sur l'imputation budgétaire P331 – O029.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 21 - BOURSES DEPARTEMENTALES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Nicole CREUSOT,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder la bourse départementale d'enseignement supérieur comme indiquée dans le tableau figurant au rapport,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur la nature 6513 sous fonction 23.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 22 - SOUTIEN AUX ACTEURS TOURISTIQUES - VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS TOURISTIQUES**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Patricia DAGUERRE,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :

- subvention de 4 000 € à l'union nationale des associations de tourisme et de plein air,
  - subvention de 5 000 € à l'office de tourisme du pays de Longwy,
  - subvention de 5 000 € au relai départemental des gîtes de France,
  - subvention de 800 € à Clé vacances 88 et 54,
  - subvention de 4 000 € à la fédération régionale des offices de tourisme (FROTSI),
- prend acte que ces crédits seront prélevés sur le chapitre 144, imputation budgétaire 988-6574.94 subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé,
  - enfin, précise que compte tenu de la crise sanitaire qui touche actuellement la France, les actions ne sont pas définies de façon précise mais leur définition ne remettra pas en cause le principe de la subvention accordée.

**RAPPORT N° 23 - CONVENTION CADRE STRATEGIE TOURISTIQUE MASSIF DES VOSGES 2020/2022 - ACTIONS 2020**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Patricia DAGUERRE,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :
  - subvention de 8 880 € pour l'année 2020 à l'agence régionale du tourisme Grand Est – destination lorraine pour les opérations figurant au rapport,
- adopte la convention cadre multipartite 2020/2022 relative à la mise en œuvre de la stratégie touristique « quatre saisons » pour le massif des Vosges,
- autorise son président à signer ladite convention,
- approuve les orientations du volet 2020 du contrat de destination « Massif des Vosges »,
- précise que le montant 2020 n'engage pas pour les années 2020 et 2021 tel que précisé dans l'article 4 dans la convention cadre,
- précise que ces montants seront pris sur les crédits du budget 2020 : programme P144 - Soutien aux acteurs touristiques - Opération O001 - Animation solidaires des activités touristiques, nature comptable 6574.94 Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé,
- précise que les actions pourront être adaptées en fonction des règles sanitaires COVID 19 à appliquer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 24 - CTS - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE BRIEY**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations, telles que présentées au présent rapport, accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :
  - 1407 - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE JARNY
  - 2146 - FDMJC 54
  - 4749 - SOLAN BASE DE LOISIRS SERRY ORNE LOISIRS AVENTURES NATURE
  - 48197 - VAL DE L'ORNE FOOTBALL CLUB
  - 3403 - ASS VILLE PLURIELLE
  - 5345 - ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DU PAYS HAUT
  - 33916 - ART EN STOCK
  - 3223 - MJC JOEUF
  - 7544 - ASS DU PAYS DU BASSIN DE BRIEY
  - 3041 - FOOTBALL CLUB BASSIN PIENNOIS
  - 48077 - MAISON INTERCOM LOISIRS TOURISME
  - 3050 - KARATE CLUB JOEUF
  - 6340 - ACCORDEON CLUB LORRAIN
  - 7544 - ASS DU PAYS DU BASSIN DE BRIEY
  - 8377 - LORRAINE ENERGIES RENOUVELABLES
  - 1003 - ASS LES FRANCAS DE MEURTHE ET MOSELLE
  - 36776 - CSFL ASS CTRE SAUVEGARDE DE LA FAUNE EN LORRAINE
  - 39701 - ETUDES ET CHANTIERS ENGAGEMENT CIVIQUE
- prend acte de la convention « contrat sportif et solidaire » selon la convention type avec le Val de l'Orne Football Club,
- prend acte de la convention entre le Département et l'association du Pays du Bassin de Briey,
- prend acte de la convention entre le Département et l'association Lorraine Energies Renouvelables,
- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport :
  - 283 - MAIRIE DE JOEUF
  - 46091 - CCAS DE JOEUF
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E01 – opération O002.

Lors du vote correspondant, Madame LUPO et Monsieur CORZANI déclarent ne pas participer au débat et au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 25 - CTS - INVESTISSEMENT - SOUTIEN AUX COMMUNES FRAGILES  
- TERRITOIRE DE BRIEY**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,  
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E03 - opération O002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 26 - CTS - FONCTIONNEMENT - LONGWY**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 26 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations, telles que présentées au rapport, accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :
  - 1976 - CIDFF MEURTHE ET MOSELLE NORD LONGWY
  - 3156 - ENTENTE SPORTIVE VALLEE OTHAIN
  - 8377 - LORRAINE ENERGIES RENOUVELABLES
  - 5616 - DLV ASS DES LIVRES ET VOUS
  - 899 - ECOLE MUSIQUE LORRAINE
  - 1653 - FANFARE MUNICIPALE LA SAINT MARTINOISE
- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport :
  - 23907 - NADINE WEBER FORMATION PETITE ENFANCE CONSEIL
  - 660 – SMITRAL
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O001.

Lors du vote correspondant, Monsieur DE CARLI déclare ne pas participer au débat et au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 27 - CTS - INVESTISSEMENT - APPUI AUX PROJETS TERRITORIAUX  
- LONGWY**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 27 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,  
Après en avoir délibéré,

- attribue la subvention telle que proposée dans le tableau joint au rapport,

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP – CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E02 – opération O001.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 28 - CTS - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 28 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations, telles que présentées au rapport : accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :
  - 8377 - LORRAINE ENERGIES RENOUVELABLES
- prend acte que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 - P223 – enveloppe E01 – opération O003.

### **RAPPORT N° 29 - CTS - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 29 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations, telles que présentées au présent rapport, accordées par son Président en application de l'article 1er III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :
  - 1936 - FEDERATION DEPARTEMENTALE FOYERS RURAUX 54
  - 16646 - ASS. DES FOYERS RURAUX DU GRAND COURONNE
  - 37259 - CINELLIPSE DE L'AUTRE COTE DE L'ECRAN
  - 35119 - IMPULSION 54
  - 46585 - ASS LES LOUPS
  - 6939 - LES 2 RIVES ASSOCIATION
  - 8377 - LORRAINE ENERGIES RENOUVELABLES
  - 4567 - ASS CAVALIERS BEL AIR
  - 2000 - STE NAUTIQUE PONT A MOUSSON
  - 4661 - ASS ECOLE DE MUSIQUE DE PAGNY SUR MOSELLE
  - 1353 - ECOLE MUSIQUE CHARLES BOQUET PONT A MOUSSON
  - 1356 - ECOLE MUSIQUE POMPEY
- prend acte du contrat sportif et solidaire passé entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association « Société Nautique de Pont-à-Mousson »,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport :
  - 94 - MAIRIE DE BOUXIERES AUX DAMES
  - 119 - MAIRIE DE CHAMPIGNEULLES
  - 219 - MAIRIE DE FROUARD
  - 693 - COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURONNE
  - 32779 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE PONT A MOUSSON
  - 40582 – POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU VAL DE LORRAINE
  - 42608 - CC MAD ET MOSELLE
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 - P223 – enveloppe E01 – opération O004.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 30 - CTS - APPUI AUX PROJETS TERRITORIAUX - TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 30 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,  
Après en avoir délibéré,

- attribue la subvention telle que proposée dans le tableau joint au rapport.
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 - P223 – enveloppe E02 – opération O004.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 31 - CTS - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 31 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations, telles que présentées au rapport, accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :
  - 8377 - LORRAINE ENERGIES RENOUVELABLES
- prend acte que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O005.

### **RAPPORT N° 32 - CTS - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE GRAND NANCY**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 32 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations, telles que présentées au rapport, accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :
  - 2118 – Ass Kaléidoscope
  - 48273 - Plan B gestion Nancy
  - 6353 – Ass Nos enfants
  - 7175 – Compagnie la torpille
  - 2278 – Handisport Grand Nancy
  - 6335 – Ass Olympique Haussonville
- prend acte des conventions à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et
  - Olympique Haussonville,
  - Handisport Grand Nancy,
- prend acte que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 - P223 – enveloppe E01 – opération O006.

**RAPPORT N° 33 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 33 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,  
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n° 1 à la convention entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le CAUE,
- autorise son président à signer ledit avenant au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 34 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT ET LES AGENCES D'URBANISME (AGAPE ET SCALEN)**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 34 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :
- attribue les subventions suivantes pour l'année 2020 :
  - à l'AGAPE : 28 500 €,
  - à SCALEN : 30 000 €,
- prend acte des programmes de travail de l'AGAPE et de SCALEN pour l'année 2020,
- prend acte des conventions pour chacune des agences,
- prend acte que ces crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65, imputation 10281 – 65/6574/70 subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé.

### **RAPPORT N° 35 - CONVENTION PARTENARIALE PLURIANNUELLE AVEC L'AGENCE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT MEURTHE-ET-MOSELLE ET MEUSE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Pierre BAUMANN,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :
  - subvention de 70 000 euros au titre de l'année 2020 en faveur de l'Agence d'Information sur le Logement de Meurthe-et-Moselle et de Meuse (ADIL 54-55),
- prend acte des termes de la convention partenariale avec l'ADIL54-55,
- prend acte que les crédits seront affectés sur le Programme P443 - O002 - Nature analytique 908.6568.58 « autres participations ».

### **RAPPORT N° 36 - PROJETS LOCAUX INVESTISSEMENT - BIODIVERSITE PAYSAGES**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 36 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Audrey NORMAND,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :
  - subvention d'un montant de 3 750 € au centre de sauvegarde de la faune sauvage pour l'achat de matériel,
- accorde une subvention d'un montant de 18 972 € à la communauté de communes de Moselle et Madon pour la mise en œuvre de travaux sur l'ENS du Plateau de Sainte-Barbe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P251O43 Terres de Lorraine et l'opération P251O42 Briey, AP Biodiversité Paysages, natures analytiques 204142.738 subvention d'équipement versées aux structures intercommunales et 20421.738 subvention d'équipement versées aux personnes de droit privé,
- enfin, précise que compte-tenu de la crise sanitaire, des adaptations au programme normalement réalisé avant la fin 2020 pourront être apportées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 37 - ACTIONS SUPPORT A L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 37 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Pascal SCHNEIDER,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations accordées par son Président en application de l'article 1er III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire pour un montant de **122 550 €** au titre des actions d'accompagnement :
  - 6 700,20 € pour l'action 2020 « Atelier français langue étrangère (FLE) » du GRETA LORRAINE NORD,
  - 13 000 € pour l'action 2020 « Auto-école solidaire » de CROIX ROUGE INSERTION ADLIS,
  - 4 800 € pour l'action 2020 « Apprentissage de la langue française » de l'AUCS SAINT MICHEL JERICHO,
  - 20 000 € pour l'action 2020 « Solidarité en action » de RADIO FAJET,
  - 33 000 € pour l'action 2020 « Perspectives : accompagnement préprofessionnels pour chefs de familles monoparentales hébergés en centres maternel et parental » du CIDFF,
  - 2 400 € pour l'action 2020 « 1 moi pour moi, 1 mois pour mon projet, 1 mois pour l'emploi » de l'association CONFIANCE PROJET EMPLOI,
  - 49 350 € pour l'action 2020 « Alter - Native » de l'ASSOCIATION ARELIA ;
- prend acte de la signature des conventions à intervenir avec ces associations,
- accorde la participation financière de **20 625 €** pour l'action 2020 « Démarche solidaire d'accès à l'emploi » d'IDEES INTERIM C au titre des offres d'insertion,
- autorise son président à signer au nom du Département la convention à intervenir avec IDEES INTERIM C ;
- précise que les sommes nécessaires seront prélevées sur le chapitre 017 – article 6568 -sous fonction 564 – programme 412 – opérations 24 et 25 – enveloppe 20.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 38 - STRUCTURE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET MODIFICATION DE LA CONVENTION TYPE DEPARTEMENTALE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 38 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Pascal SCHNEIDER,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la mise à jour de la convention type départementale relative à l'insertion par l'activité économique ainsi que sa grille d'analyse qualitative 2020,

- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations accordées par son Président en application de l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :
- prend acte des participations présentées dans le présent rapport, à savoir :

**Grand Nancy : 541 000 €**

- Ecoval pour son action « Accompagnement renforcé de bénéficiaires du RSA » pour un montant de 35 000 €,
- Arélia pour son action « Un SAS adapté pour réussir sont entrée dans un parcours vers une insertion durable » pour un montant de 20 400 €,
- ARS pour son chantier d'insertion « Débarras, déménagement à caractère social - 2 D » pour un montant de 20 400 €,
- ARS pour son chantier d'insertion « Maintenance et réparations locatives » pour un montant de 13 600 €,
- Croix-Rouge Insertion – ADLIS pour son chantier d'insertion « Gestion des parcs relais de la métropole du Grand Nancy » pour un montant de 0 €
- Tricot Couture Service pour son chantier d'insertion « Couture - retouches » pour un montant de 27 200 €,
- Réciprocité pour son chantier d'insertion « Services urbains de proximité et de médiation sociale » pour un montant de 81 600 €,
- Lortie pour son chantier d'insertion « Maraîchage et espaces verts » pour un montant de 54 400 €,
- FR'2i Intérim pour son action « Accompagnement renforcé de bénéficiaires du RSA en parcours d'insertion » pour un montant de 12 000 €,
- Garage Solidaire de Lorraine pour son chantier d'insertion « Mobilité - atelier réparation véhicules » pour un montant de 17 000 €,
- Action Sauvoy pour son action « Plate-forme multi supports : bâtiment – restauration - blanchisserie » pour un montant de 88 400 €,
- Id'ées Intérim C pour son action « Mise à l'emploi en intérim d'insertion de bénéficiaires du RSA » pour un montant de 18 000 €,
- Régie de Quartier Laxou-Provinces pour son action « Propreté – espaces verts – maraîchage – second-œuvre du bâtiment » pour un montant de 51 000 €,
- Infosel pour son chantier d'insertion « Maintenance d'ordinateurs – ateliers informatiques » pour un montant de 20 400 €,
- Les Ecollecteurs pour son chantier d'insertion « Collecte de déchets (papier, carton) » pour un montant de 6 800 €,
- Conduite Vers l'Emploi pour son chantier d'insertion « Centrale d'information sur la mobilité – transport à la demande – accompagnement au permis B » pour un montant de 23 800 €,
- Rebond pour son chantier d'insertion « Service à la personne » pour un montant de 34 000 €,
- Banque Alimentaire de Nancy pour son chantier d'insertion « Aide et accompagnement aux plus démunis par le biais de la lutte contre le gaspillage alimentaire » pour un montant de 10 200 €,
- L'Escabelle pour son chantier d'insertion « Restauration traditionnelle » pour un montant de 6 800 €.\* L'Escabelle pour son chantier d'insertion « Restauration traditionnelle » pour un montant de 6 800 €.\* L'Escabelle pour son chantier d'insertion « Restauration traditionnelle » pour un montant de 6 800 €.

**Lunévillois : 103 400 €**

- Fr'2i Intérim pour son action « Accompagner des bénéficiaires du RSA et favoriser leur embauche sous contrat de travail temporaire » pour un montant de 15 000 €,
- SOLEFOR pour son chantier d'insertion « Bâtiment – second œuvre » pour un montant de 20 400 € ;
- Croix-Rouge Insertion ADLIS pour son chantier d'insertion « ACI Professionnalisant du château de Lunéville » pour un montant de 23 800 €,
- Croix-Rouge Insertion ADLIS pour son chantier d'insertion « ACI Métiers liés à l'environnement – espaces verts et collecte de papiers » pour un montant de 34 000 €,
- Emmaüs pour son chantier d'insertion « Tri et valorisation textile - magasin de vente » pour un montant de 10 200 €,

**Terres de Lorraine : 108 800 €**

- Fraternité Sud Lorraine pour son chantier d'insertion « Maraîchage – espaces verts – réparation de palettes » pour un montant de 64 600 €,
- Atelier du Savoir Fer pour son chantier d'insertion « Espaces verts – entretien bâtiment - appui aux manifestations locales » pour un montant de 13 600 €,
- APIC pour son chantier d'insertion « Espaces verts – second œuvre du bâtiment – blanchisserie - mobilité » pour un montant de 30 600 € ;

**Val de Lorraine : 110 000 €**

- Cultures et Partages pour ses chantiers d'insertion « Espaces verts – atelier de création de vêtements » pour un montant de 25 000 €,
- Solidarités Nationales et Internationales pour ses chantiers d'insertion « Jardins de la solidarité, Fripfouille, Solidarités meubles, Ménages services, Petits travaux et finitions » pour un montant de 85 000 €

**Briey : 105 900 €**

- Patch pour son chantier d'insertion « Ressourcerie - salle de vente » pour un montant de 25 500 €,
- Ville Plurielle pour son chantier d'insertion « Epicerie sociale – service à la personne » pour un montant de 20 400 €,
- AMIE 55 pour son chantier d'insertion « Gestion des déchets de chantier » pour un montant de 13 600 €,
- Aide Intérim pour son action « Appui social et professionnel spécifique » pour un montant de 9 000 €,
- Trans'Boulot pour son chantier d'insertion « Mobilité solidaire » pour un montant de 37 400 €.

**Longwy : 110 000 €**

- Trans'Boulot pour son chantier d'insertion « Mobilité solidaire » pour un montant de 27 200 €,
- Trans'Boulot pour son action « STAEP » pour un montant de 55 150 €, (via les crédits de la politique publique DISAS – Enfance Famille,
- Régie de Quartier Mont-St-Martin pour son chantier d'insertion « Participation des habitants à la gestion urbaine (politique de la ville) » pour un montant de 44 200 € ;
- AICO pour chantier d'insertion « Bâtiment – espaces verts » pour un montant de 13 600 €,

- ALPH pour son action « Accompagnement dans l'emploi de personnes bénéficiaires du RSA » pour un montant de 25 000 €,
- prend acte des conventions à intervenir avec ces structures associatives,
- accorde une participation à Id'ées Intérim C, telle que présentée au rapport, pour son action « Mise à l'emploi en intérim d'insertion de bénéficiaires du RSA » pour un montant de 18 000 €,
- autorise son Président à signer la convention à intervenir avec Id'ées Intérim C au nom du Département,
- précise que les sommes nécessaires seront prélevées sur le chapitre 017 - article 6568 - sous fonction 564 - programme 412 - opération 024 - enveloppe 20 hormis l'action STAEP portée par l'association Trans'Boulot qui sera prélevée à hauteur de **55 150 €** (via les crédits de la politique publique DISAS - Enfance et Famille en lien avec le programme 462 - opération 005).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 39 - PARTENARIAT 2020 AVEC FRANCE ACTIVE LORRAINE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 39 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Pascal SCHNEIDER,  
Après en avoir délibéré,

**\* pour ce qui a trait à l'accompagnement à la professionnalisation des acteurs de l'économie solidaire pour les années 2017-2020 :**

- prend acte de la signature par le président du conseil départemental de la convention correspondante pour l'année 2020 en application de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020,
- prend acte de la décision d'attribution d'une subvention d'un montant de **50 000 €** en fonctionnement à France Active Lorraine décidée par le président du conseil départemental en application de l'ordonnance susmentionnée,
- décide d'accorder une dotation de **25 000 €** pour les outils de financement,
- précise que les sommes correspondantes seront imputées sur le programme 113 - opération 016 - enveloppe 20 - article 6568 sous fonction 564,

**\* en ce qui concerne l'animation du dispositif d'avance remboursable au bénéfice des SIAE :**

- décide d'approuver les modalités d'animation de l'avance remboursable telles que décrites dans le rapport et de les appliquer dans le cadre des conventionnements avec les structures de Meurthe-et-Moselle porteuses d'un agrément atelier et/ou chantier d'insertion, une entreprise d'insertion ou association intermédiaire, accueillant des bénéficiaires du RSA,
- prend acte de la décision d'attribution d'une subvention d'un montant de **3 600 €** au titre du suivi des dossiers pour l'avance remboursable (soit 1 200 € par dossier pour les trois dossiers présentés en 2019), décidée par le président du conseil départemental en application de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 ;

- prend acte de la signature par le président des conventions et éventuels avenants correspondants en application de l'ordonnance susmentionnée,
- précise que la somme correspondante sera imputée sur le programme 113 - opération 016 - enveloppe 20 - article 6568 sous fonction 564,

**\* dans le cadre de la contribution du Département au fonds d'ingénierie du Dispositif Local d'Accompagnement :**

- valide le principe d'aide du Département selon les modalités indiquées au rapport,
- autorise le président du conseil départemental à signer tout document à intervenir pour mettre en œuvre l'aide départementale auprès de Lorraine Active pour le DLA 2020,
- accorde une participation d'un montant de **70 000 €**, dont 19 000 € au titre de l'offre de service interne et 51 000 € au titre des crédits d'ingénierie,
- précise que la somme correspondante sera imputée sur le programme 113 - opération 016 - enveloppe 20 - article 6568 sous fonction 564.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 40 - MOBILISATION DE L'AVANCE REMBOURSABLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LORRAINE POUR LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE (ALPA)**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Pascal SCHNEIDER,  
Après en avoir délibéré,

- accorde un financement par avance remboursable à l'ALPA pour un montant de 50 000 € selon les conditions évoquées dans le présent rapport,
- approuve la convention à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'ALPA,
- autorise son président à signer ladite convention, au nom du Département,
- précise que la somme correspondante sera prélevée sur le programme 113 – opération 010 – enveloppe 18 – article 2764 sous fonction 568.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 41 - MOBILISATION DE L'AVANCE REMBOURSABLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION L'ESCABELLE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 41 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Pascal SCHNEIDER,  
Après en avoir délibéré,

- accorde un financement par avance remboursable à l'association L'ESCABELLE pour un montant de 30 000 € selon les conditions évoquées dans le rapport,
- approuve la convention à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association L'ESCABELLE,
- autorise son président à signer ladite convention, au nom du Département

- précise que la somme correspondante sera prélevée sur le programme 113 – opération 010 – enveloppe 18 – article 2764 sous fonction 568.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 42 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF (SCIC) KEPOS**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 42 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Laurent TROGRIC,  
Après en avoir délibéré,

- désigne Madame Véronique BILLOT pour siéger au nom du Département au sein du conseil coopératif de la SCIC KEPOS.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 43 - AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A UN AGENT DE LA COLLECTIVITE AU TITRE DU FIPHFP**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 43 soumis à son examen par son rapporteur,  
Madame Michèle PILOT,  
Après en avoir délibéré,

- décide le financement du renouvellement de l'appareil auditif de Madame A. M.-G. d'un montant de 1 000 €.
- précise que cette dépense sera imputée sur le compte 651123-0211, « aides au titre du fonds départemental de compensation du handicap ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 44 - COLLEGE DE FOUG - CREATION DE SERVITUDE DE SURPLOMB ET DE TOUR D'ECHELLE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 44 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Christian ARIES,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la constitution d'une servitude de surplomb et de tour d'échelle entre la parcelle cadastrée à Foug section AC n°138 constituant le fonds dominant, et la parcelle cadastrée à Foug section AC n°135 constituant le fonds servant, les frais d'acte notarié étant à la charge du Département,
- autorise son président à signer les documents correspondants au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 45 - RD 137 - VAL DE BRIEY - TRANSFERT DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 45 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Christian ARIES,  
Après en avoir délibéré,

- approuve le transfert gracieux dans la voirie communale de Val de Briey, de la portion de RD 137 décrite au présent rapport, conformément à l'article L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
- décide que le transfert sera constaté à la signature du procès-verbal portant déclassement de la voirie départementale et reclassement dans la voirie communale,
- autorise son président à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 46 - LEGS COLLINET DE LA SALLE - BAIL DE LOCATION DE DROIT DE CHASSE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 46 soumis à son examen par son rapporteur,  
Monsieur Christian ARIES,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'information donnée sur le louage des choses d'une durée inférieure à 12 ans accordé par son président en application de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire,
- prend acte de la passation d'un bail de location du droit de chasse entre l'indivision CHRU de Nancy, la fondation Solidarité Lorraine, le Département de Meurthe-et-Moselle et monsieur BINDNER pour 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, pour un loyer annuel de 3 000 € au profit de l'indivision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H46.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le **LUNDI 6 JUILLET 2020**, à 14H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN

**Le Recueil intégral des délibérations est consultable à l'accueil du**

**Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle**

**48, Esplanade Jacques Baudot**

**54000 - NANCY**